

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 juillet 2019**

**Point sur la création d'un centre de secours à Polliat et sur le fonctionnement du CPINI pendant la période transitoire**

Mme BECAUD, adjointe au maire, donne le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu en présence des représentants du SDIS, des sapeurs-pompiers de CURTAFOND, CONFRANCON et POLLIAT, ayant pour objet la création d'un centre d'incendie et de secours regroupant les trois communes, sur la commune de POLLIAT, celle-ci disposant de locaux techniques facilement adaptables. Elle précise que contrairement aux Centres de Première Intervention Non Intégrés (CPINI) qui sont gérés par les communes, les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) sont gérés par le SDIS.

Ce centre d'incendie et de secours, corps unique pour les trois communes, devrait idéalement être composé d'environ trente sapeurs-pompiers pour ne pas « user » les hommes. Il serait donc opportun de recruter cinq nouveaux sapeurs de la commune de CURTAFOND.

Le conseil municipal est favorable à la création d'un centre d'incendie et de secours et insiste sur la nécessité de recrutement.

Concernant le fonctionnement du CPINI durant la période transitoire, le maire, après consultation du chef de corps et du SDIS, prendra un arrêté de fermeture de celui-ci pour manque d'effectif pour intervenir dans de bonnes conditions.

**Désignation d'un délégué RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données)**

Le Règlement Général pour la Protection des Données, applicable au 25 mai 2018, oblige les communes à désigner un délégué à la protection des données. Il ne peut appartenir à l'exécutif car il serait « juge et partie ». Il a pour mission d'informer, de conseiller et de contrôler l'application des textes en matière de données personnelles, il est en relation avec la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

La communauté d'agglomération, dans le cadre de son schéma de services aux communes, propose de mettre en œuvre une prestation gratuite consistant en des missions de conseils juridiques et techniques et la désignation d'un délégué mutualisé à l'échelle du territoire.

Le conseil municipal décide de souscrire à cette prestation et autorise le maire à désigner le délégué mutualisé par la communauté d'agglomération, délégué à la protection des données de la commune.

**Règlement Santé Sécurité au Travail**

Le maire propose au conseil municipal d'adopter le règlement Santé Sécurité au Travail (SST) de la communauté d'agglomération qui s'applique également aux personnels affectés dans les communes et qui se compose d'articles reprenant l'objet du règlement intérieur, son application, l'organisation du réseau santé et sécurité, l'accès aux locaux professionnels, l'utilisation des équipements et engins professionnels, la santé et la sécurité, le harcèlement et les sanctions disciplinaires.

Le conseil municipal adopte ce règlement.

### **Transfert du résultat 2018 du budget annexe « assainissement » à l'agglomération**

La communauté d'agglomération exerce la compétence « assainissement collectif » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Suite au vote du compte administratif 2018 du budget annexe « assainissement » ainsi qu'à la reprise des résultats du budget annexe « assainissement » au budget primitif du budget général 2019, il convient de transférer ceux-ci à la communauté d'agglomération, pour rappel résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 7 275,24 € et résultat déficitaire de la section d'investissement de 9 400,22 €.

Pour ce faire, le conseil municipal modifie comme suit les prévisions budgétaires du budget général 2019 :

- compte 023 « virement à la section d'investissement » : - 7 275,24 €
- compte 678 « autres charges exceptionnelles » : 7 275,24 €
- compte 020 « dépenses imprévues » : 2 124,98 €
- compte 021 « virement de la section de fonctionnement » : - 7275,24 €
- compte 1068 « excédent de fonctionnement » : 9 400,22 €.

### **Tarifs du cimetière**

Le conseil municipal apporte une précision à la délibération concernant les tarifs du cimetière.

Suite à une modification de la taille des alvéoles du colombarium édifié en cercle, il convient de préciser « alvéoles dans le colombarium 2 places ».

Les tarifs demeurent inchangés.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- prend connaissance du courrier qui sera envoyé à la communauté d'agglomération concernant la récupération du coût des TAP sur la dotation de solidarité, signé par les maires des 8 communes concernées
- est informé :
  - du permis de construire déposé le 12 juin 2019 par Mr et Mme Florian DAGUIER pour la construction d'un garage et l'extension d'une maison d'habitation, 368 chemin de Cormassine
  - du permis de construire abandonné le 11 juin 2019 et de la déclaration préalable déposée le 14 juin 2019 par Mr Arnaud THOUVENIN pour la modification d'ouvertures d'une maison d'habitation, 311 impasse de l'Etang Machard
  - de la déclaration préalable déposée le 18 juin 2019 par Mr Bastien BREVET et Melle Florence MATHRAY pour la modification d'ouvertures d'une maison d'habitation, 53 impasse de Poincet
- entend le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc donné par Mr RAZUREL, notamment sur les travaux prévus au lieudit « Mare Biollière » en 2019 et au lieudit « Beauvert » et « Poincet » en 2020
- entend le compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'école par Mr LUCIANI, 207 élèves seront scolarisés à la rentrée sur le RPI, Mme Geneviève BONNA n'enseignera plus à CONFRANCON.